

La mort d'une femme palestinienne tuée par les forces israéliennes à un poste de contrôle souligne la nécessité d'une justice internationale

24 septembre 2019



En réaction à la mort d'une femme palestinienne abattue par des gardes israéliens armés après avoir semble-t-il sorti un couteau au poste de contrôle militaire de Qalandiya, entre Ramallah et Jérusalem-Est, le 18 septembre 2019 au matin, Saleh Higazi, directeur adjoint pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International, a déclaré :

« Une [vidéo](#) de cet événement montre que la femme se tenait à une certaine distance des gardes israéliens armés quand ils l'ont abattue. Elle ne semblait pas porter d'arme à feu et ne constituait pas une menace immédiate pour les gardes ni pour la vie des personnes alentours quand ils ont ouvert le feu. Cela laisse à

penser à penser que cet homicide pourrait avoir été commis en toute illégalité.

« En vertu du droit international, la force meurtrière ne peut être utilisée qu'à condition d'être strictement inévitable pour protéger des personnes contre une menace imminente de mort ou de blessure grave.

« Le bilan des forces israéliennes en matière de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire est catastrophique, notamment en ce qui concerne le recours excessif à la force et les homicides illégaux. L'absence totale d'obligation de rendre des comptes pour les membres des forces israéliennes qui commettent des violations des droits humains permet à ces pratiques de se développer sans entrave.

« L'homicide de cette femme sonne comme un rappel urgent de la nécessité d'une justice internationale, afin d'ouvrir la voie à l'arrêt des violations institutionnalisées et systématiques des droits fondamentaux des Palestiniens par Israël. »

Complément d'information

Un porte-parole de la police israélienne a déclaré que la femme s'était approchée des forces israéliennes au poste de contrôle, avait ignoré les ordres lui sommant de s'arrêter et avait sorti un couteau avant que les gardes ne lui tirent dans la jambe.

Ces dernières années, Amnesty International a recueilli des informations sur des centaines de cas dans lesquels les forces israéliennes ont eu recours à une force meurtrière contre des Palestiniens non armés qui ne constituaient pas une menace immédiate pour la vie des soldats ou d'autres personnes dans les territoires palestiniens occupés, commettant par conséquent des homicides illégaux, dont de possibles homicides volontaires.

La réglementation sur le recours aux armes à feu semble laisser carte blanche aux membres des forces israéliennes pour utiliser des balles réelles dans des situations de maintien de l'ordre impliquant des Palestiniens, ce qui est contraire aux obligations d'Israël au regard du droit international. Les autorités israéliennes doivent rendre publique immédiatement et dans son intégralité la réglementation relative à l'usage des armes à feu par la police israélienne, la police des frontières et les prestataires de sécurité privés, ainsi que par l'armée dans les zones où elle opère, notamment à Gaza.

Lire aussi : [Sur le site d'Amnesty International](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les membres](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/La-mort-d-une-femme-palestinienne-tuee-par-les-forces-israeliennes-a-un-poste>